

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002) :	92 071,93 €
Report d'investissement :	36 334,66 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre :

- en dépenses et recettes de fonctionnement à 369 083,93 €
- en dépenses et recettes d'investissement à 210 939,00 €.
-

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Loyers Auberge de la Gée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la crise sanitaire actuelle, l'Auberge a été contrainte de fermer et propose d'annuler les loyers des mois de mars et avril 2021.

Le conseil municipal, par 6 voix pour, 2 voix contre, décide d'annuler les loyers cité ci-dessus.

Temps de travail secrétariat de mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une mise à disposition de Madame Sylvie CHORIN a été signée avec le SIVOS Chantenay-Pirmil-St Pierre à hauteur de 4 heures par semaine.

Cette convention est mise en place à compter du 1^{er} mars 2021 pour une durée de 3 mois.

A compter du 1^{er} juin 2021, le temps de travail du poste de rédacteur principal 1^{ère} classe occupé par Madame Sylvie CHROIN sera diminué jusqu'à 16 heures hebdomadaires.

Fiscalité locale

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les taux pour l'année 2021, à savoir :

Taxe foncière (bâti)	32.22 %
Taxe foncière (non bâti)	24.64 %

Créances non recouvrables

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération doit être prise afin de provisionner le compte 6187 pour dépréciation des comptes de tiers (risques de créances non recouvrables) à hauteur de 340 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de provisionner le compte 6187 à hauteur de 340 € sur le budget primitif 2021.

Remplacement porte Auberge de la Gée

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'incident au cours duquel Monsieur Jimmy MORIAU domicilié au lieudit Beucé à AVOISE, a détruit la porte de l'Auberge de la Gée, propriété de la commune de Maigné.

Monsieur MORIAU s'est engagé à rembourser la facture correspondant au remplacement de la porte soit 1 698,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre un titre d'un montant de 1 698,00 € au nom de Monsieur Jimmy MORIAU.

Questions diverses

Monsieur Ivan MALLARD évoque le problème des assistantes maternelles sur la commune et demande comment la municipalité pourrait accompagner les nouvelles assistantes maternelles qui souhaiteraient s'installer à Maigné.

Monsieur Le Maire rappelle qu'actuellement nous avons deux assistantes maternelles sur la commune, un rendez-vous est prévu avec le Relais Petit Enfance qui est compétent sur ce sujet.

La séance est levée à 22h20